

Hadj'96

Comment assurer la sécurité de nos pèlerins ?

Le pèlerinage sur les lieux saints de l'islam se déroulera cette année en mai. Dans le souci d'assurer la sécurité et la quiétude de ceux désirant accomplir l'un des piliers de l'islam qu'est le pèlerinage à la Mecque, le gouvernement a décidé de prendre en main l'organisation. En atteste le communiqué de presse ci-dessous.

Dans cette même lancée, les sous-commissions déjà mises en place ont fait hier un point de presse. Nous vous en faisons le compte-rendu.



De g.à d. le commissaire Brahim Cissé, M. Jules Bationo (lunettes) et M. Sidibé Sanou

La mise en place de la *Commission nationale d'organisation du pèlerinage à la Mecque* (CNOPM) fait suite aux différents constats d'échecs lors des précédentes éditions. Il s'agit désormais de faire en sorte que les pèlerins burkinabè puissent avoir des conditions meilleures de voyage et de séjour. Le gouvernement qui a le devoir de protéger ses citoyens entend, à travers la commission nationale, oeuvrer à une réussite totale du Hadj'96 par exemple.

A cet effet, trois sous-commissions ont été installées. Il s'agit des sous-commissions finances et transport, information et encadrement, et enfin, vaccination, passeports et sécurité. Elles sont respectivement présidées par messieurs Jules Batchono; Sibiri Sanou et le commissaire Brahim Cissé.

Dans le but d'apporter des informations justes aux pèlerins, les sous-commissions ont donné une conférence de presse hier matin au ministère des Affaires étrangères.

Pour le bon déroulement du pèlerinage,

il sera demandé à tout pèlerin adulte, une somme de 1.177.200 francs cfa intégrant le billet d'avion, les taxes d'aéroport, les déplacements, le logement... Pour les enfants, une somme de 780.200 francs cfa est exigée et 167.100 francs cfa pour les bébés. Le prix du mouton n'est pas intégré. Les pèlerins qui le désirent devront verser 75.000 francs cfa. La commission, par l'intermédiaire de la Banque islamique procurera le mouton à tout pèlerin adulte sur place. A ce moment, le prix total remonte à 1.252.100 francs cfa pour les adultes. Les enfants et les bébés n'ayant pas besoin de faire le sacrifice, les prix restent inchangés.

Les commissions sont à pied-d'oeuvre pour soustraire les pèlerins de la spoliation de prétendus démarcheurs due à la méconnaissance des procédures. Et pour que les pèlerins des autres provinces ne fassent pas des déplacements à Ouagadougou, des comités provinciaux d'organisation ont été également mis en place.

Sur le plan sanitaire et pour mettre les pèlerins à l'abri de certaines maladies, il leur est demandé de faire au niveau des *Programmes élargies de vaccination*, le vaccin contre la méningite, la fièvre jaune et le choléra. Une équipe médicale veillera sur la santé des fidèles tout au long du séjour en Arabie Saoudite.

Il a par ailleurs été rappelé à l'intention des pèlerins, que les passeports spéciaux-pèlerinage sont déjà disponibles. Son acquisition définitive nécessite 6.000 francs de frais de timbres, une copie de la carte d'identité et quatre photos. Quant aux visas, ils sont gratuits. Et c'est l'Arabie Saoudite

qui enverra des gens pour les établir sur place quelques jours avant le pèlerinage. Il suffit d'avoir une somme de 1.252.200 francs cfa et tout se passera dans l'ordre, dit-on. Toutefois, la commission d'organisation appelle toutes les bonnes volontés à aider financièrement les fidèles désireux de se rendre aux lieux saints de l'islam.

Avec la détermination des différentes commissions, on peut affirmer sans risque de se tromper, que le pèlerinage de cette année (mai 96) se déroulera dans de bonnes conditions.

Simon Yaméogo

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le ministre de l'Administration territoriale, président du Comité national d'organisation du Pèlerinage à la Mecque a l'honneur de porter à la connaissance des musulmans que le gouvernement du Burkina Faso, après avoir fait le constat des échecs annuellement répétés de l'organisation du pèlerinage à la Mecque, a mis en œuvre une série de mesures visant à mettre un terme à cette situation gênante et fort dommageable pour nos pèlerins.

Il n'est en effet un secret pour personne que nos pèlerins baignaient dans un environnement social qui les mettait à la merci de spoliateurs sans scrupules dont les activités de racket et d'escroquerie étaient favorisées par les insuffisances du Comité national.

Le ton de ces mesures salutaires a été donné par le Conseil des ministres en sa séance du 20 novembre 1995 avec l'adoption du décret portant création, composition et attribution du Comité national d'organisation du Pèlerinage à la Mecque (CNOPM).

Les innovations décidées par ce décret ont été rapidement portées à la connaissance de tous les membres de la CNOPM au cours d'une première réunion d'information et de prise de contact qui a eu lieu à la salle de conférence du ministère des Affaires étrangères le mardi 19 décembre 1995.

Ces mesures se résument comme suit :
- Restructuration du Comité national avec comme innovation importante l'octroi de pouvoirs de décision accrus aux agents des services et organismes publics techniquement

compétents pour traiter des différentes questions relatives au pèlerinage; certains mouvements associatifs islamiques, en raison de leur expérience pratique en la matière sont associés à la Commission;

- Décentralisation des activités de la CNOPM en permettant l'accomplissement des formalités exigées en amont par la mise en place de services de proximité fonctionnels pour ce qui concerne l'inscription des pèlerins, la délivrance des passeports et les vaccinations. La charge de coordination est confiée aux hauts-commissaires, présidents des Commissions provinciales d'Organisation du pèlerinage. ceux-ci devront jouer un rôle de sensibilisation et d'information en utilisant toutes les structures formelles de leur province et en veillant à ce que les activités sus-mentionnées soient menées avec le plus grand succès;

- Négociations avec les institutions financières en vue de trouver les voies et moyens pour faciliter les opérations de change et les envois de fonds nécessaires à la bonne exécution du pèlerinage;

- Prospection en Arabie Saoudite pour assurer à nos pèlerins des conditions d'hébergement, de restauration et de déplacement à des coûts acceptables. Le ministre de l'Administration territoriale prie donc ceux qui désirent accomplir dans la quiétude leur devoir religieux à la Mecque en 1996, de faire confiance au gouvernement en se conformant à l'organisation mise en place sur toute l'étendue du territoire.